

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 54 (1928)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plomb ou d'étain en fusion. Le feuillard étamé, ou fer-blanc, est destiné à la confection des boîtes de conserves, tandis que le feuillard plombé est destiné à la confection des tubes isolants.

L'atelier de laminage à froid livre également du feuillard ordinaire, d'épaisseur plus grande, pour l'armature des câbles, par exemple.

Pour clore cet aperçu, nous ajouterons encore que le gaz et la vapeur nécessaires à ces différentes fabrications sont fournis, le premier par une installation de générateurs de gaz pauvre et la deuxième par deux chaudières *Cornwall* d'une surface de chauffe totale de 180 m².

Concours pour l'étude de plans-types de nouveaux pavillons d'hospitalisation pour aliénés, à l'Hospice cantonal de Perreux (Neuchâtel).

(Suite et fin¹.)

N^o 29 « 3990 M³ ». L'auteur de ce projet a poussé à l'excès la concentration des locaux ; la répartition de ceux-ci présente un réel intérêt. On peut toutefois critiquer l'importance de l'annexe au nord-ouest par rapport au corps principal. La conception du service d'observation est remarquable. La salle de jour est spacieuse, en juxtaposition immédiate au réfectoire. L'accès direct depuis les locaux principaux du rez-de-chaussée, aux terrasses placées au même niveau et au sud-est, avec talus gazonnés, est très apprécié. Les vestibules et dégagements de l'annexe manquent d'ampleur ; l'éclairage est insuffisant au centre. La différence de niveau entre les terrasses et la cour au sud-est présente des dangers pour les malades. Façades simples et tranquilles.

N^o 23 « Pax ». Très bon plan, bien condensé. Excellente répartition des locaux dans le quartier d'observation. Bonne liaison entre la salle de jour, le réfectoire et l'office. Vestibules bien éclairés au rez-de-chaussée. Au premier étage, bonne distribution des dortoirs, sauf en ce qui concerne les chambres d'infirmiers situées au nord-est. Le vestibule obscur donnant accès aux chambres d'isolement et à celle de l'infirmier-chef de pavillon est une erreur ! L'accès au préau par le sous-sol est mauvais pour la surveillance. La terrasse du quartier d'observation est mesquine par rapport à l'importance du bâtiment ; de plus, elle est dangereuse pour les malades. Les façades ne répondent pas aux qualités du plan.

Le jury procède au classement des projets N^os 3, 23 et 29 et fixe le montant des primes de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| 1. N ^o 3 « Sud-est » | Fr. 1700.— |
| 2. N ^o 29 « 3990 M ³ » | » 1500.— |
| 3. N ^o 23 « Pax » | » 1300.— |
| Total Fr. 4500.— | |

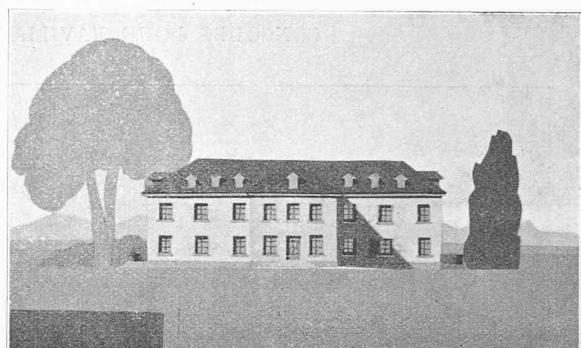
Les auteurs de ces projets sont :

1^{er} prix, N^o 3 « Sud-est » : M. Alfred Hodel, architecte à Neuchâtel.

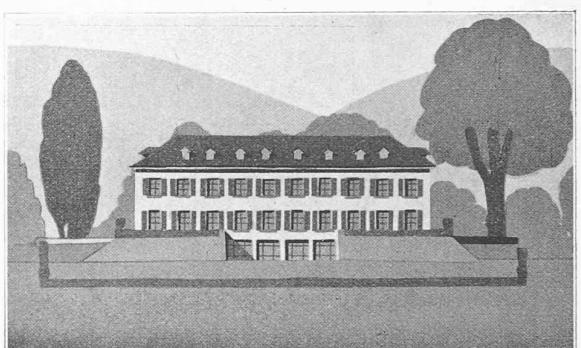
2^{me} prix, N^o 29 « 3990 M³ » : M. Ed. Boitel, architecte à Colombier.

3^{me} prix, N^o 23 « Pax » : M. Ed. Boitel, architecte à Colombier.

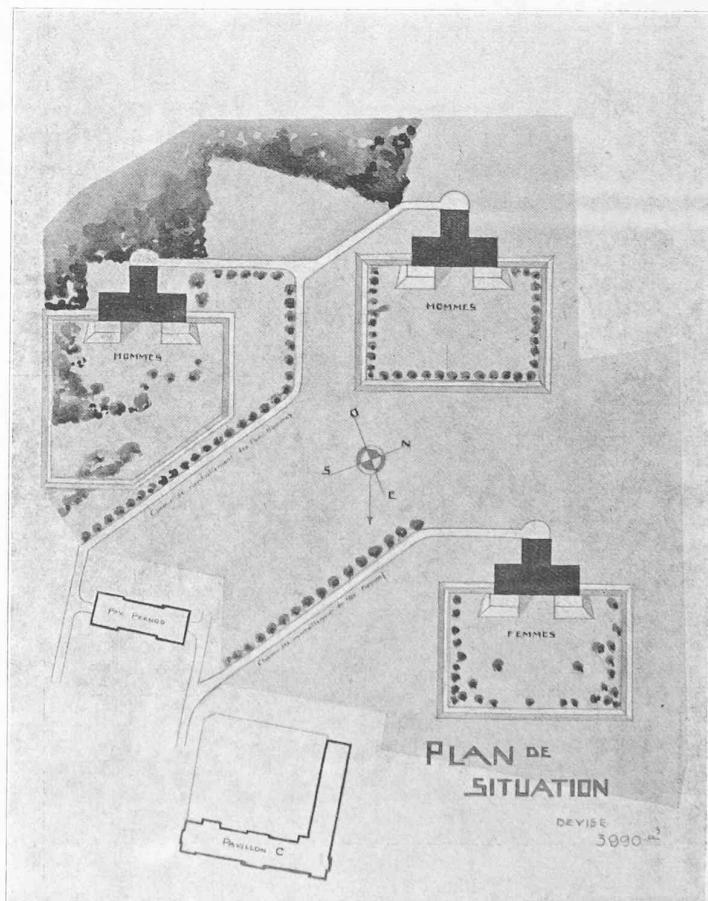
Aux termes du programme, chaque concurrent ne pouvant obtenir qu'une seule prime, le jury décide de procéder au classement d'un quatrième projet. Il choisit le N^o 12, « Hospice », dont l'auteur est M. Alfred Hodel, architecte à Neuchâtel. Celui-ci ayant déjà obtenu un prix, un nouveau clas-



Façade au nord.



Façade au midi.

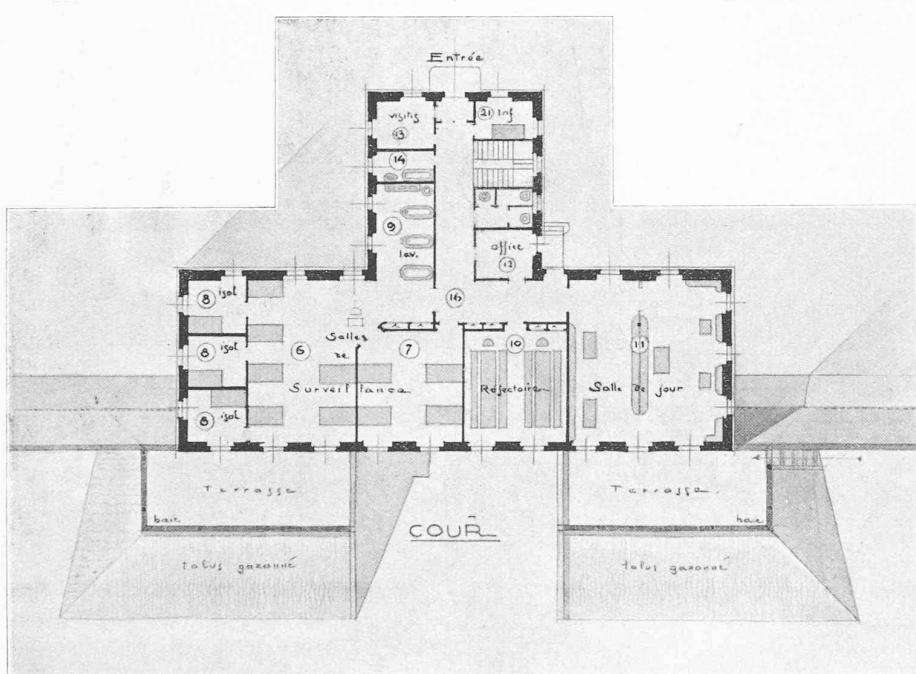
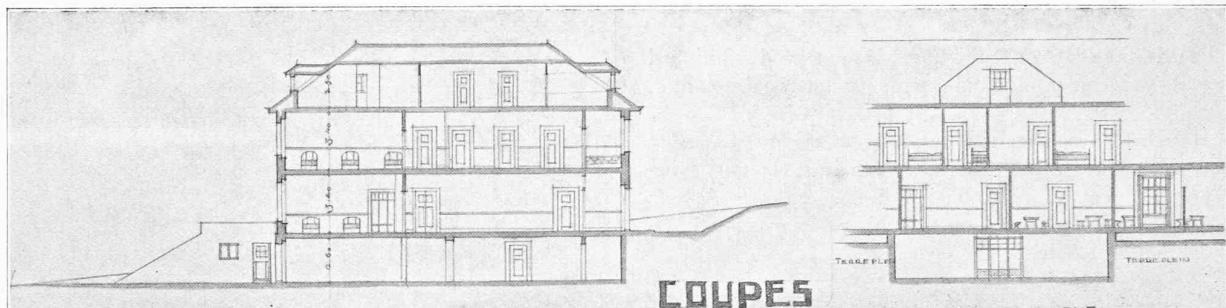


Echelle 1 : 2500.

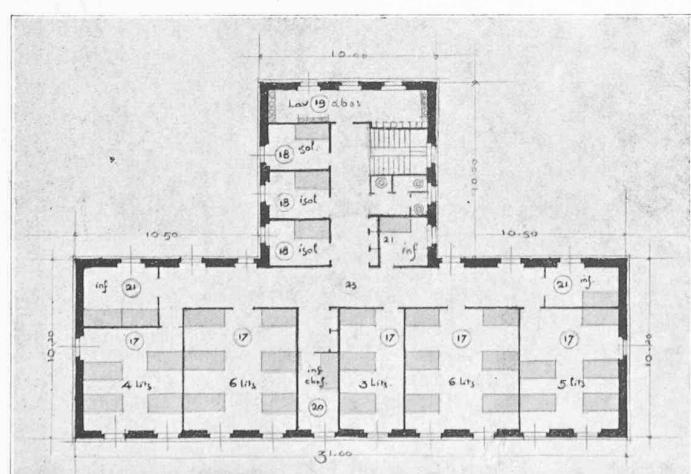
II^{me} prix : projet « 3990 M³ », de M. Ed. Boitel, architecte à Colombier.

¹ Voir *Bulletin technique* du 15 décembre 1928, page 296.

CONCOURS POUR PAVILLONS D'HOSPITALISATION, A PERREUX



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan de l'étage. — 1 : 400.

II^e prix :

projet de M. Ed. Boitel, architecte, à Colombier.

gement est fait et le projet N° 16 « Le Calme », bénéficie du 3^{me} prix.

Toutefois, considérant la différence de valeur entre ce projet et les deux déjà primés, le jury révise comme suit l'échelle des primes :

1 ^{er} prix.	Fr. 1800.—
2 ^{me} prix	» 1700.—
3 ^{me} prix	» 1000.—
Total Fr. 4500.—	

Les auteurs du projet N° 16 « Le Calme » sont MM. Prince et Béguin, architectes à Neuchâtel.

Le jury décide, en outre, de décerner deux mentions honorables aux projets N°s 17, « Quatre Ifs » et 27, « Terrasses ». Il recommande au Conseil d'administration du Fonds de réserves et de secours des communes l'achat du projet N° 27, « Terrasses » (auteur M. H. Petitpierre, architecte à Morat).

Le jury estime qu'aucun des projets primés n'est susceptible d'être exécuté sans modification. L'élaboration d'un avant-projet définitif s'impose. Cet avant-projet doit s'inspirer des qualités dominantes des projets choisis.

Le jury : R. BONNARD, Dr Ed. BOREL, H. CALAME, K. FREY, Ch.-H. MATTHEY.

Sur le réglage des turbines Kaplan.

La maison J.-M. Voith, à Heidenheim (Wurtemberg), vient de publier une nouvelle édition, « revue et augmentée », de son catalogue, relatif aux turbines Kaplan et à hélice que nous avons signalé à la page 145 de notre numéro du 5 juin 1926.

Nous empruntons à cette publication, élégamment imprimée, qui constitue un exposé de l'anatomie et de la physiologie des turbines en question quelques considérations sur le réglage des turbines Kaplan.

La maison Voith a substitué, avec avantage, au réglage par régulateur à double servo-moteur et arbre intermédiaire pour commander le pivotement des pales — système décrit dans notre numéro mentionné ci-dessus et représenté schématiquement par la fig. 1 — un mécanisme de réglage dont le servo-moteur de commande des pales est logé à l'intérieur même de l'arbre moteur, entre la bride de l'arbre de la turbine et celle de l'arbre de la génératrice.

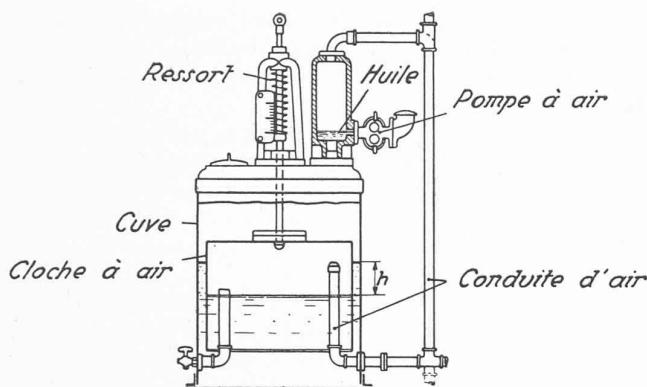


Fig. 4. — Détail du flotteur Voith commandé à distance.

de diamètre, située à 0,470 m au-dessus du niveau moyen de l'eau dans le canal de fuite, qui développe 315 ch sous une chute de 2,35 m et avec un débit de 11,5 m³, ce qui, pour un nombre de tours de 187 par minute, correspond à un n_s très élevé, 1140 et à un rendement de 87,5 %.

Cette turbine devant utiliser au mieux tout le débit disponible à chaque instant on renonça à la munir d'un régulateur automatique de vitesse, à huile sous pression, qu'on remplaça par un régulateur du niveau d'eau amont auquel nous avons déjà fait allusion ci-dessus et dont voici une description laconique, les figures 3 et 4 étant très explicites.

Le flotteur (fig. 4), disposé à proximité du régulateur, est commandé par le niveau de l'eau dans le bief amont, par l'intermédiaire d'un « tube à gaz » dont l'extrémité amont plonge d'une longueur d'environ 200 mm dans l'eau du bief et dont l'extrémité aval débouche dans la cloche à air du flotteur. Une petite pompe alimente continuellement ce tuyau en air qui s'échappe à l'extrémité amont sous la pression h correspondant au niveau de l'eau. Les variations de ce niveau sont ainsi transmises par l'air à la cloche qui, à son tour, commande le régulateur par une timonerie agissant sur l'ouverture du distributeur et l'inclinaison des pales de l'hélice.

La vidange intempestive, ensuite d'une obstruction de la grille, de la chambre de la turbine est prévenue par un ajutage placé en aval de la grille (voir fig. 3).

Pour plus de sécurité, en vue de prévenir tout emballement de la turbine et aussi, en vue de pouvoir la faire travailler indépendamment, elle a été munie d'un régulateur de vitesse,

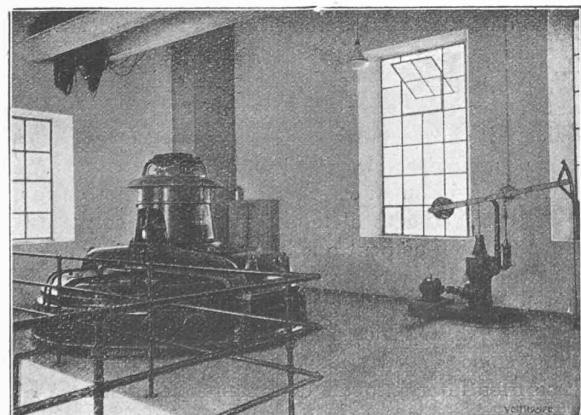


Fig. 5. — Usine de Liebenstein.
Alternateur et servo-moteur de commande
du régulateur électrique.

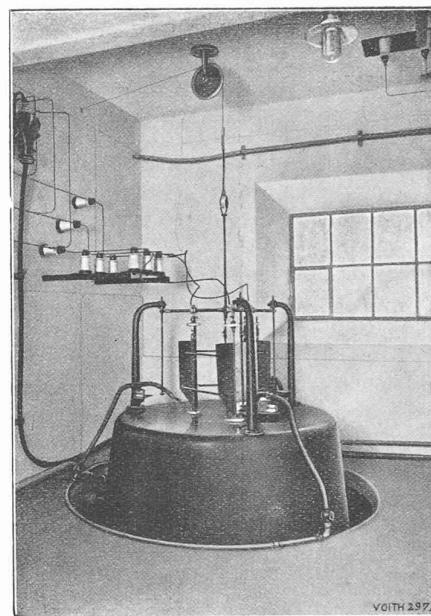


Fig. 6. — Usine de Liebenstein.
Régulateur électrique.

à résistance électrique, actionné par un tachymètre (fig. 5) commandé par un petit moteur électrique et dont les mouvements sont transmis par câble et poulies aux électrodes montées au sous-sol (fig. 6).

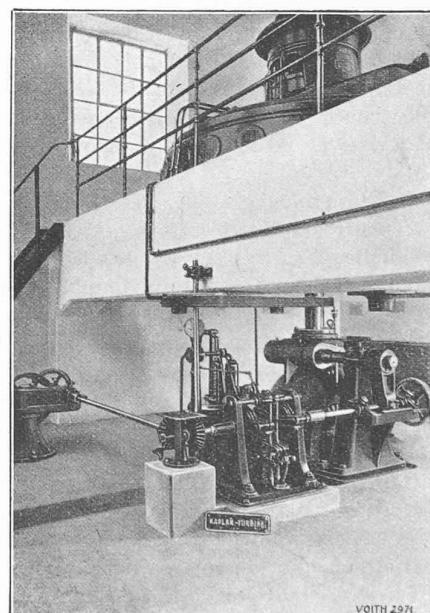


Fig. 7. — Usine de Liebenstein.
Régulateur du niveau d'eau du bief amont.

La *Zeitschrift des Vereins deutscher Ingenieure* vient de publier, dans ses numéros des 1^{er} et 15 décembre courant, sous le titre « Fortschritte im Bau von Wasserturbinen », deux articles remarquables du professeur Dr Oesterlen, de Hanovre, dont la péroration fait, opportunément, appel au sentiment d'équité des acheteurs de turbines, particulièrement de grandes unités, pour qu'ils tiennent compte aux constructeurs des dépenses souvent très grandes que ceux-ci doivent engager pour l'exécution des essais sur modèles à échelle réduite et pour la rédaction des projets.